

LE DEVOIR

VOL. XCIX N° 290

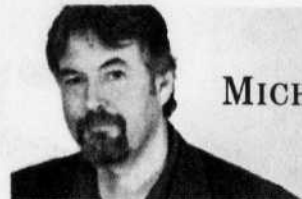
LE VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2008

1,10\$ + TAXES = 1,25\$



MATHIEU BÉLANGER REUTERS

Le renard et le poulailler



MICHEL DAVID

C'était sans doute trop demander à Jean Charest d'exclure de son cabinet l'ancien ministre des Ressources naturelles, Pierre Corbeil, simplement parce qu'il n'avait pas respecté le code d'éthique édicté par le bureau du premier ministre. Il est vrai que M. Charest paraît déterminé à faire une interprétation très lâche de ses propres directives, qui sont surtout destinées à la galerie.

L'absence de toute allusion au dossier linguistique était éloquent

Après son passage dans l'industrie minière, il aurait été un peu délicat de restituer à M. Corbeil son ancien ministère, mais était-ce plus avisé de confier à un ami des compagnies minières la responsabilité des Affaires autochtones et de la région du Nord-du-Québec, précisément au moment de mettre en œuvre le fameux «plan Nord» qui nécessitera inévitablement de délicats arbitrages? Cela ressemble à l'histoire du renard qui se voit confier la garde du poulailler.

VOIR PAGE A 10: RENARD

Le cabinet des valeurs sûres

■ Le conseil comptera 26 membres plutôt que 18 ■ Les ministres seniors conservent leurs portefeuilles ■ Jacques Dupuis devient leader parlementaire ■ Gagnon-Tremblay passe au Trésor ■ Des surprises: Kathleen Weil hérite de la Justice et Corbeil, des Affaires autochtones

ROBERT DUTRISAC

Québec — Pour affronter la tempête économique qu'il annonce, le premier ministre Jean Charest a concocté un nouveau conseil des ministres de 26 membres au lieu de 18 qui mise sur l'expérience dans les postes clés.

«*Mon nouveau conseil des ministres aura une tâche particulière: il devra guider notre nation à travers la tempête économique et nous en faire sortir le plus rapidement possible*», a déclaré Jean Charest dans son allocution au Salon rouge au terme de l'assermentation de chacun de ses ministres. Comme il s'y était engagé, son conseil des ministres comprend le même nombre de femmes que d'hommes.

Monique Jérôme-Forget garde le ministère des Fi-

nances mais cède la présidence du Conseil du trésor à Monique Gagnon-Tremblay qui, elle, abandonne le ministère des Relations internationales. «*Les deux Monique tiennent la sacoche*», a illustré Mme Gagnon-Tremblay.

« Mon nouveau conseil des ministres aura une tâche particulière: il devra guider notre nation à travers la tempête »

les négociations avec le gouvernement fédéral pour qu'il accélère la cadence du programme Chantier Canada.

Pour Monique Gagnon-Tremblay, c'est la deuxième fois qu'elle assume la présidence du Conseil du trésor. Elle a occupé cette fonction pendant neuf mois en 1994 au sein

du gouvernement de Daniel Johnson. Mme Gagnon-Tremblay, dont on connaît le caractère buté, aura souvent à dire non à ses collègues dans cette période de ralentissement où les pressions sont fortes sur les finances publiques. Jean Charest a jugé qu'elle avait le caractère de l'emploi.

Parmi les grands oubliés, on relève Geoff Kelley et l'économiste Alain Paquet, cet éternel ministrable

L'autre pilier sur le plan économique, Raymond Bachand, conserve exactement les mêmes responsabilités qu'avant, soit le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Une nomination surprenante dans les circonstances est celle de Jacques Dupuis comme leader parlementaire alors que Jean Charest en appelait, encore hier, «à la collaboration de tous les élus de notre Assemblée nationale». Reconnu pour son apreté envers l'opposition, ce parlementaire d'expérience a occupé ce poste pendant le premier mandat libéral. Mais Jean

■ Les autochtones dénoncent la nomination de Corbeil ■ L'opposition en attendait davantage ■ Syndicats et patrons y trouvent leur profit ■ L'éditorial de Bernard Descôteaux > Pages A 3 et A 8

Ottawa dans le rouge pendant quatre ans

Les quatre exercices devraient générer un déficit accumulé oscillant entre 15 et 24 milliards

GÉRARD BÉRUBÉ

N'en déplaise à cette majorité de Canadiens qui exhorte Ottawa à choisir l'absence de déficit plutôt qu'un plan de relance économique, le gouvernement fédéral s'aligne pour une série de quatre exercices déficitaires. Et ces insuffisances budgétaires seront comptabilisées avant tout stimulus économique devant constituer le cœur du budget fédéral du 27 janvier 2009. Il appert que la conjoncture économique se serait à ce point détériorée depuis l'énoncé économique du gouvernement Harper du 27 novembre dernier qu'on accepterait désormais, à Ottawa, de donner la priorité à la relance économique, même au prix de lourds déficits.

Le Canada n'y échappera pas. Rattrapée par la récession, l'économie canadienne apporte moins d'entrées fiscales au gouvernement fédéral venant des entreprises et des consommateurs, alors que la colonne des dépenses est alourdie par des contributions additionnelles à l'assurance-emploi et aux autres programmes sociaux. Mercredi, au terme d'une rencontre prébudgétaire avec ses homologues provinciaux, le ministre

VOIR PAGE A 10: OTTAWA

Procès phare du TPIR

Théoneste Bagosora, le «cerveau» du génocide rwandais, est condamné à la prison à vie



ALEXANDER JOE AGENCE FRANCE-PRESSE

24 mai 1994. Comme 14 000 autres personnes, cette famille tutsi a dû quitter son village pour aller s'abriter dans un camp de réfugiés à Kabgayi.

GUY TAILLEFER

Jugement majeur du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), qui a condamné à la prison à vie, hier, le colonel Théoneste Bagosora, considéré comme le «cerveau» du génocide de 1994, pour «génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre», au terme de six ans d'un laborieux procès. Il s'agissait du jugement le plus attendu de toute l'histoire du TPIR.

Arrêté en mars 1996 au Cameroun, où il avait fui, Bagosora était jugé, avec trois autres officiers des Forces armées rwandaises, dans le cadre du procès «militaire I», qui a débuté le 2 avril 2002: l'ex-commandant des opérations dans le secteur militaire de Gisenyi (nord-ouest), le lieutenant-colonel Anatole Nsengiyumva et le chef du bataillon paracommando dans la zone de l'aéroport de Kigali, le major Aloys Ntabakuze, ont été condamnés à la même peine. Le quatrième accusé a été relaxé. Raphaël Constant, l'avocat du «colonel de l'apocalypse», ainsi qu'il a été surnommé, a immédiatement indiqué que son client, qui n'a pas cillé à la lecture du jugement, allait en appeler. Coupable de génocide, mais non de l'avoir planifié... Le tribunal, installé à Arusha, dans la Tanzanie voisine, a bien établi que Bagosora, 67 ans, avait joué un rôle central, avec ses deux complices, dans l'organisation des massacres qui ont fait au total 800 000 morts parmi la minorité tutsie et les hutus modérés pendant ces cent jours funestes de 1994. Lorsque commence le génocide, le 7 avril 1994, après que, la veille, l'avion du président Juvénal Habyarimana a été abattu, le colonel Bagosora, jusque-là directeur de cabinet au ministère de la Défense, devient chef de facto des armées et du gouvernement. Hier, le juge norvégien Erik Moses a indiqué que la

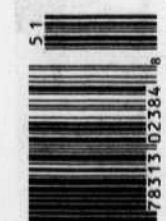


Théoneste Bagosora

VOIR PAGE A 10: RWANDA

INDEX

Annonces..... B 7	Monde..... A 5
Avis publics... A 4	Mots croisés... A 4
Cinéma..... B 3	Nature..... B 5
Décès..... B 7	Resto..... B 7
Éditorial..... A 8	Sudoku..... B 5
Idées..... A 9	Télévision..... B 2
Météo..... B 6	Week-end..... B 1



LES ACTUALITÉS

Héma-Québec
aidera à soulager
la pénurie de cornées

LISA-MARIE GERVAIS

Pour faire face à la pénurie de dons de cornées, Héma-Québec viendra à la rescousse des banques d'yeux du Québec. Grâce à l'expertise qu'il a développée pour le recrutement et la qualification des donneurs de sang et de tissus (os, peau, muscles et valves cardiaques), l'organisme québécois pourrait permettre d'aller chercher les 800 cornées, soit 1600 donneurs en tenant compte des pertes, que réclament les ophtalmologistes du Québec.

A titre comparatif, 300 donneurs suffisent pour approvisionner adéquatement les hôpitaux du Québec en tissus pour des greffes.

Il y a environ trois ans, devant la pénurie grandissante de donneurs de tissus oculaires, Héma-Québec avait lancé un projet-pilote avec la banque d'yeux de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, qui s'est soldé par la signature d'une entente le 1^{er} octobre dernier. «C'est un contrat où on est responsable de toute la qualité des cornées qu'on trouve, mais on a laissé à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont toute la partie de la greffe», a expliqué Francine Décar, présidente et chef de la direction d'Héma-Québec.

Jean Deschênes, ophtalmologiste et spécialiste des chirurgies de la cornée au Centre universitaire de santé McGill, fonde beaucoup d'espoir sur ce partenariat entre Héma-Québec et les établissements de santé. «J'espère qu'on va finir par voir la lumière au bout du tunnel. Sur le long terme, ça va faire une révolution», a-t-il affirmé. «On aimerait ça être dans la même

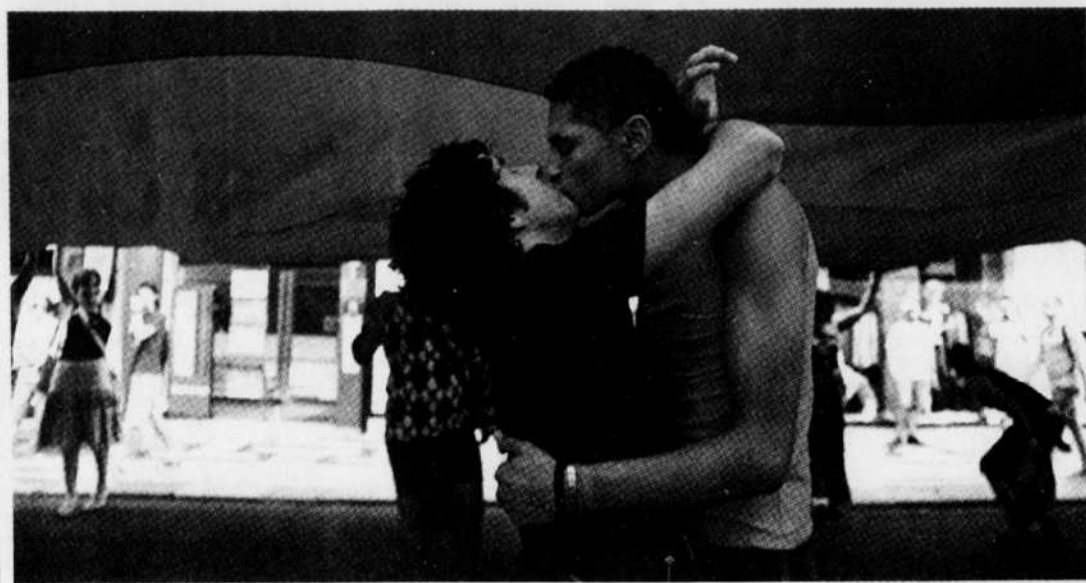
situation que la plupart des ophtalmologistes américains, qui peuvent compter sur un apport régulier de cornées», a-t-il poursuivi.

Selon lui, l'idéal pour un médecin québécois serait de faire environ deux greffes de cornée par semaine. En ce moment, ce sont deux par mois. «Aux États-Unis, le nombre de donneurs est plus élevé que le nombre de receveurs. Ici, étant donné la population vieillissante, on a besoin de plus en plus de cornées, beaucoup plus que de cœurs ou de reins», a souligné le Dr Deschênes. «Mais malheureusement, pour une raison qu'on ne comprend pas encore, on a de la difficulté à avoir des donneurs québécois», a-t-il ajouté.

Conscient de ce problème, Héma-Québec élargira son bassin de donneurs en allant frapper aux portes des États-Unis. Mais les produits de ces nouveaux donneurs américains devront se conformer aux normes rigoureuses de Santé Canada, ce qu'Héma-Québec s'affaire présentement à vérifier.

«On a mis en place différentes petites initiatives et on a demandé à un consultant d'aller voir sur le marché américain pour l'inventaire des cornées qu'on pourrait importer, a indiqué la Dr^e Décar. Mais même si on travaille très fort, on ne sera pas en mesure d'augmenter la référence de 300 à 1600 donneurs dès la première année. Les hôpitaux devront nous aider pour qu'on puisse entrer en contact avec les éventuels donneurs et parler à leurs familles.» Ce nouveau partenariat d'Héma-Québec deviendra opérationnel en janvier prochain.

Le Devoir



ARCHIVES REUTERS

Appel historique en faveur
de la dépénalisation
de l'homosexualité

HERVÉ COUTURIER

New York (Nations unies) – Invoquant l'universalité des droits de l'homme, un tiers des pays du monde ont lancé jeudi aux Nations unies un appel historique à la dépénalisation universelle de l'homosexualité, malgré l'opposition active de plusieurs États arabes et du Vatican.

Cet appel, dont Rama Yade, secrétaire d'État française aux droits de la personne, est l'une des inspiratrices, a été lancé devant l'Assemblée générale de l'ONU par l'ambassadeur d'Argentine, Jorge Arguello, au nom de 66 pays, répartis sur les cinq continents, qui l'ont signé. L'Assemblée compte 192 États membres.

Cette déclaration politique, qui n'engage que ses signataires, n'a pas un caractère contraignant mais place la question des droits des homosexuels, lesbiennes, bisexuels et transgenres à l'ordre du jour de l'Assemblée de l'ONU.

Parmi les 66 signataires figurent notamment tous les pays de l'Union européenne, le Brésil, Israël et le Japon. Cependant, ni la Chine, ni les États-Unis ni la Russie n'y ont adhéré.

L'appel se fonde sur le principe d'universalité des droits de l'homme, consacré dans la Déclaration

universelle de ces droits, dont on célèbre le 60^e anniversaire cette année, et qui prévoit en son article premier que «tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits».

Il réaffirme «le principe de non-discrimination qui exige que les droits de l'homme s'appliquent de la même manière à chaque être humain, indépendamment de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre».

Les 66 pays «condamnent les violations des droits de l'homme fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, où qu'elles soient commises».

Ils dénoncent en particulier «le recours à la peine de mort sur ce fondement, les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, la pratique de la torture et autres traitements ou peines cruels, inhumains et dégradants, l'arrestation ou la détention arbitraire et la privation des droits économiques, sociaux et culturels, notamment le droit à la santé».

Après cette lecture, le ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, Maxime Verhagen, et Mme Yade ont coprésidé une réunion de haut niveau afin de promouvoir cette déclaration.

«En ce XXI^e siècle, comment accepter que des personnes soient

pourchassées, emprisonnées, torturées et exécutées en raison de leur orientation sexuelle?» a lancé Mme Yade, qualifiant d'«historique» l'initiative des «66».

Elle a cependant reconnu que la tâche était «difficile», ayant pu constater, lors de la campagne pour l'adoption du texte, que celui-ci s'était «parfois heurté à l'incompréhension, voire à l'hostilité ouverte et au procès en sorcellerie».

«Les bûchers de l'intolérance sont partout et de toujours», a-t-elle ajouté, avant de déplorer que l'homosexualité soit encore interdite et donc pénalisée dans 77 pays. La peine capitale est prévue dans sept pays (Arabie Saoudite, Emirats arabes unis, Iran, Mauritanie, Nigeria, Soudan, Yémen).

Lors de la préparation de cette déclaration, plusieurs pays arabes et le Vatican ont manifesté leur hostilité au texte.

Pour le Vatican, la déclaration répond à l'objectif légitime de bannir la répression de l'homosexualité. Mais en condamnant les «discriminations» et «préjugés» concernant les homosexuels, elle risque à ses yeux de favoriser le mariage gay, l'adoption par des couples du même sexe ou la procréation assistée pour les homosexuels.

Agence France-press

JOURNÉE D'ASSERMENTATION



CLEMENT ALLARD LE DEVOIR

LE DÉPUTÉ péquiste d'Abitibi-Ouest, François Gendron, avait semblé-il quelque chose à confier à sa collègue Nicole Léger lors de l'assermentation des députés du parti, hier, à l'Assemblée nationale. La députée de Pointe-aux-Trembles exercera le rôle de whip en chef de l'opposition officielle, a d'ailleurs annoncé la chef de la formation, Pauline Marois. Elle a du même coup dévoilé les responsabilités parlementaires qu'exerceront quelques membres de ses troupes au cours de la prochaine session parlementaire. C'est Stéphane Bédard, député de Chicoutimi, qui assumera les fonctions de leader parlementaire de l'opposition officielle, tandis qu'Agnès Maltais sera leader parlementaire adjointe. Martin Lemay assumera quant à lui les responsabilités de président de caucus.

Ignatieff écarte l'idée de rouvrir la
Constitution pour la nation québécoise

Ottawa — Michael Ignatieff a affirmé hier qu'il ne souhaitait pas à court terme rouvrir la Constitution pour officiellement reconnaître le Québec comme une nation.

Selon le nouveau chef du Parti libéral, la Constitution est la dernière chose dont les gens veulent entendre parler dans un contexte de crise économique sans précédent.

«Je crois qu'en ce moment au Québec ainsi que n'importe où ailleurs, il n'y a pas d'appétit pour rouvrir la boîte de Pandore constitutionnelle», a-t-il affirmé à la Presse canadienne au cours d'un entretien durant lequel il a fait part de sa vision pour le pays et son parti.

Alors qu'il participait à la course à la direction du Parti libéral en

2006, M. Ignatieff avait appelé à la reconnaissance du Québec et des populations des Premières nations. Il avait également affirmé dans son programme qu'il souhaitait voir ce concept enchâssé dans la Constitution canadienne.

Il avait aussi promis d'atteindre les objectifs de Kyoto pour la réduction des gaz à effet de serre, investir 5 milliards dans le cadre de l'accord de Kelowa pour l'amélioration des conditions de vie des Premières nations et 5 milliards pour le programme national des garderies.

Il a affirmé hier que dans l'ensemble, ses priorités n'avaient pas changé depuis 2006 mais que le climat économique difficile pourrait l'empêcher de les atteindre de la ma-

nière dont il envisageait à l'époque.

Il s'est aussi dit préoccupé par la nécessité de rassembler les libéraux qui n'ont pu se prononcer lors de sa nomination. A long terme, il a dit que son parti devrait modifier la façon d'élire les chefs en optant pour un système «une personne, un vote».

A court terme, il affirmé qu'il voulait consulter ses militants pour connaître les mesures qu'ils souhaitaient voir incluses dans le budget.

Il a aussi déclaré qu'il demeurerait «prêt à former un gouvernement de coalition» si le budget des conservateurs était jugé inadéquat. Mais il a refusé de chiffrer les mesures économiques que les libéraux pourraient juger satisfaisantes.

La Presse canadienne

Stationnements
souterrainsLes
plaintes
affluent à
la Régie du
bâtiment

JEANNE CORRIVEAU

Cinq stationnements souterrains ont été fermés au cours des derniers jours dans la métropole en raison de leur état de délabrement avancé. La Régie du bâtiment soutient toutefois que leur état n'avait rien de comparable à celui de l'arrondissement de Saint-Laurent, dont l'effondrement avait fait un mort il y a trois semaines.

A la suite de plaintes déposées à la Régie, celle-ci a ordonné la fermeture de stationnements souterrains situés au 300, chemin Côte-Vertu, au 440, boulevard René-Lévesque Ouest et au 1005, rue Guy, ce dernier appartenant à l'hôtel Days.

Dans les deux autres cas, ce sont les propriétaires eux-mêmes qui ont pris l'initiative d'interdire l'accès aux stationnements souterrains. Il s'agit d'immeubles à appartements situés au 10 500, boulevard de l'Acadie et au 1436, rue McKay. «Les propriétaires avaient déjà entrepris des démarches de réparation, a indiqué hier Marjolaine Veillette, porte-parole de la Régie.

Depuis l'effondrement d'une dalle de béton dans le stationnement du 135, boulevard Deguire, le 26 novembre dernier, la Régie a mis en place une ligne téléphonique et les plaintes se sont multipliées. Des 203 signalements faits au cours des dernières semaines, 44 ont été jugés suffisamment sérieux pour inciter la Régie à procéder à une inspection des lieux.

Dans le cas de cinq stationnements fermés récemment, Mme Veillette a précisé que leur état de décrépitude n'était pas aussi avancé que celui du stationnement qui s'est effaissé à Saint-Laurent. «Mais on a noté des signes de dégradation importante qui aurait pu, éventuellement, mettre en danger la sécurité du public», a-t-elle dit.

La solidité des structures des cinq immeubles visés n'est pas remise en cause, a ajouté Mme Veillette. Les stationnements souterrains sont plus susceptibles de se dégrader que les structures des bâtiments compte tenu de l'humidité ambiante et de la présence de sel de déglacage. Les principaux symptômes de dégradation détectés consistent généralement à la corrosion des barres d'armature, à des fissures importantes au sol et à des traces importantes de sel.

Les propriétaires des cinq immeubles devront effectuer les travaux requis avant de pouvoir permettre à nouveau l'accès à leurs stationnements. Ils devront toutefois fournir une attestation de solidité du bâtiment à la Régie avant que celle-ci accorde son feu vert.

D'autres fermetures de stationnement pourraient être ordonnées au cours des prochaines semaines puisque la Régie poursuit ses inspections.

Le Devoir

LE DEVOIR

SERVICE
À LA CLIENTÈLE

HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES

Mercredi, 24 décembre : 7h30 à 16h30***

Jeudi, 25 décembre : FERMÉ

Vendredi, 26 décembre : FERMÉ

Lundi, 29 décembre : 7h30 à 16h30

***Pour être effectives le 27 ou le 29 décembre, les demandes d'arrêts temporaires de livraison par camelot doivent nous parvenir au plus tard le 24 décembre avant 10h.

Sophie
DOWNS M.Ps.

Membre O.P.Q., R.C.P.O.S.S. et A.M.F.Q.

Psychologue clinicienne T 514 861-0630

Adolescents - Adultes - Couples
20 ans d'expérience

Vieux-Montréal

Connais-toi toi-même.
Temple d'Apollon à Delphes

MONIQUE PARENT

— psychanalyste —

Outremont 514 750-2961

ici
ON COMMERCE
EN FRANÇAIS

ICI, ON FAIT AFFAIRE EN FRANÇAIS.

RECHERCHÉZ CE LOGO CHEZ VOS DÉTAILLANTS PRÉFÉRÉS.
IL CONFIRME LEUR ENGAGEMENT À VOUS SERVIR EN FRANÇAIS.

PARCE QU'ICI, AU QUÉBEC, ÊTRE ACCUEILLI ET SERVI EN
FRANÇAIS, C'EST PLUS QUE NOTRE DROIT, C'EST NOTRE FIERTÉ.

Québec

ACTUALITÉS

OTTAWA

Un sondage révèle que 54 % des Canadiens préféreraient voir le gouvernement dépenser en fonction de ses moyens plutôt que d'inscrire un déficit

SUIITE DE LA PAGE 1

fédéral des Finances, Jim Flaherty, a prévenu que son gouvernement devrait inscrire, au terme de l'exercice 2009-10, un premier déficit budgétaire depuis 1997. Selon les paramètres soumis lors de cette rencontre à Saskatoon, le déficit pourrait atteindre les cinq milliards en 2009-10 et les 5,5 milliards en 2010-11. Mais si la situation économique continue de se dégrader au rythme des derniers mois, ces chiffres à l'encre rouge pourraient doubler pour chacun de ces deux exercices.

Les projections font ressortir une insuffisance de quatre milliards et d'un milliard pour les deux exercices suivants, laissant miroiter un retour au surplus en 2013-14.

Au total, cette série de quatre exercices déficitaires devrait générer un déficit accumulé oscillant entre 15 et 24 milliards. Des données qui ne comprennent aucune mesure de relance devant constituer l'essentiel du budget fédéral du 27 janvier prochain. Auparavant, le gouvernement canadien avait présenté des budgets équilibrés ou excédentaires depuis 1997, et réduit sa dette de plus de 100 milliards dans l'intervalle.

L'annonce de ces nouvelles cibles budgétaires survient le jour du dévoilement des conclusions d'un sondage La Presse canadienne-Harris Decima dans lequel une majorité de Canadiens exhorte le gouvernement fédéral à ne pas sacrifier ses équilibres comptables au profit d'un plan de relance économique. Ainsi, 54 % des répondants ont indiqué préférer voir le gouvernement dépenser en fonction de ses moyens plutôt que d'inscrire un déficit. À l'opposé, 39 % des personnes interrogées ont soutenu qu'Ottawa devrait stimuler l'activité économique en augmentant les dépenses pour les infrastructures et d'autres projets, même si cela entraînait un déficit.

D'ailleurs, le gouvernement Harper semble vouloir prêter l'oreille à ces derniers répondants et privilégier la carte de la relance, même si le prix à payer prend la forme de lourds déficits. Selon La Presse canadienne citant hier un représentant du gouvernement, le fédéral s'accommoderait de déficits cumulatifs estimés entre 20 et 30 milliards, des déficits planifiés «à court terme», semble-t-il. Le gouvernement s'appuierait à s'endetter afin de financer des projets d'infrastructures et de formation professionnelle pour les travailleurs qui perdent leur emploi, a-t-il ajouté.

Les documents du ministère fédéral des Finances renferment de nouvelles projections venant des prévisions moyennes de 16 économistes, qui mettent l'accent sur une contraction de 0,4 % du PIB canadien en 2009. Il s'agit d'un net revirement par rapport au scénario de croissance de 0,3 % du PIB constituant la base de l'énoncé économique du 27 novembre dernier. Dans cet énoncé, le gouvernement Harper s'était porté à la défense des équilibres budgétaires en renonçant à tout stimulus économique et en annonçant plutôt des réductions de dépenses et la vente d'actifs afin d'éviter de retomber en déficit.

Conseil sur l'économie

Afin de l'appuyer en ces temps difficiles, le ministre des Finances a décidé de s'entourer d'un conseil consultatif sur l'économie. «En cette période de bouleversements économiques sans précédent, j'ai choisi de rassembler certains des esprits les plus éminents du Canada afin de trouver des solutions et d'amorcer une reprise rapide de l'économie», a souligné M. Flaherty. Ce comité de 11 membres, composé «de chefs de file des milieux universitaires et d'affaires», va amorcer ses travaux avant Noël. Il prodiguera des conseils au gouvernement dans le cadre des consultations nationales que le ministre tient en prévision du budget fédéral de 2009 «et de façon régulière par la suite», peut-on lire dans le communiqué.

Les membres du comité travailleront pour le salaire symbolique de 1 \$ par année. On y retrouvera notamment Paul Desmarais fils, président et cochef de la direction de Power Corporation, Isabelle Hudon, auparavant présidente de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et désormais présidente de l'agence de publicité Marketel, James D. Irving, président de l'empire familial Irving, et Jack Mintz, ancien président de l'Institut CD Howe, professeur à l'Université de Calgary spécialisée en fiscalité. Le comité sera présidé par l'ex-ministre des Finances de la Colombie-Britannique Carole Taylor.

Le ministre prévoit également tenir des assemblées publiques et recueillir opinions et suggestions des Canadiens sur Internet.

Le Devoir

Rectificatif

Une erreur de correction a détourné le sens d'une phrase de la chronique L'opposition et la démocratie de Norman Spector publiée hier le jeudi 18 décembre dans Le Devoir. La formulation «Je crois toujours que leurs conseils étaient sages» laissait croire que M. Spector n'aurait pas souhaité la sollicitation de l'opinion des juges en 1988 sur la clause de la «société distincte» de l'accord du Lac Meech. C'est le contraire qu'il aurait fallu lire: M. Spector aurait souhaité que la Cour suprême se prononce. Nos excuses.



Jean Charest

CABINET

SUIITE DE LA PAGE 1

Charest l'a jugé un peu trop cassant pour être leader du gouvernement minoritaire. Le chef de l'opposition officielle, Pauline Marois, a d'ailleurs indiqué, hier, que cette nomination lui déplaisait «très profondément».

Jacques Dupuis conserve le ministère de la Sécurité publique et cède celui de la Justice. Cet homme de confiance du premier ministre prend la responsabilité des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques, deux fonctions qu'occupait Benoît Pelletier, qui a quitté la politique. Jean Charest garde donc la main haute sur les négociations Québec-Ottawa, à l'instar du premier ministre Stephen Harper d'ailleurs.

Deux députés au profil économique qui avaient été laissés en plan en 2007 font leur entrée au cabinet: il s'agit de Pierre Arcand, cet ancien président de Corus Québec, qui va aux Relations internationales, et de l'ex-banquière Nicole Ménard, qui accède au Tourisme. Jean Charest place l'économie au centre des relations internationales du Québec, a-t-on souligné dans son entourage.

La candidate-vedette élue dans Notre-Dame-de-Grâce, Kathleen Weil, est nommée ministre de la Justice. Qui aurait dit qu'une ancienne responsable des affaires juridiques d'Alliance Québec deviendrait un jour ministre de la Justice du Québec? Mme Weil était à l'emploi d'Alliance Québec dans les années 80. Puis, on la retrouve à la tête de la Régie régionale de Montréal-Centre, où elle a défendu le droit pour les anglophones de recevoir des soins dans leur langue au sein du réseau de la santé. Elle présidait la Fondation du Grand Montréal depuis huit ans quand Jean Charest l'a approchée personnellement.

Michelle Courchesne conserve l'Éducation mais se déteste de la Famille. C'est le député Tony Tomassi, très populaire auprès de ses pairs, qui prend la relève. Le nouveau ministre de la Famille est père de cinq enfants, dont le plus jeune a trois ans.

Revenu à la politique, Robert Dutil devient ministre, au Revenu cette fois-ci. Battu en 2007, Pierre Corbeil, après que son expérience de ministre des Ressources naturelles lui eut permis de conseiller des compagnies minières, revient lui aussi, cette fois-ci à titre de ministre responsable des Affaires autochtones. Nommée ministre en 2003 puis laissée de côté en 2007, Lise Thériault reprend du service à titre de ministre déléguée aux Services sociaux. Défaite en 2007 mais réélue le 8 décembre, Dominique

Vien devient ministre des Services gouvernementaux. Seul député libéral de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Serge Simard est nommé ministre délégué aux Ressources naturelles.

Le vétéran Norm MacMillan accède au cabinet à titre de ministre délégué aux Transports. Le poste de whip qu'il occupait a été donné à Pierre Moreau. La présidence du caucus libéral a été accordée à Lawrence Bergman. Yvon Vallières devient le candidat que présentera Jean Charest à la présidence de l'Assemblée nationale le 13 janvier prochain.

Outre Raymond Bachand, 10 des 18 ministres du cabinet précédent conservent les mêmes fonctions. À cette liste, on peut ajouter le nom de Claude Béchar, qui reprend le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, qu'il avait dû quitter en raison de sa maladie. «Que je suis content de vous revoir», a-t-il lancé à des journalistes, un enthousiasme que peu de ministres montrent à l'endroit de cette profession.

Ainsi, parmi les figures de proue du gouvernement, Nathalie Normandeau reste vice-première ministre et ministre des Affaires municipales et des Régions, un titre auquel on a ajouté l'Occupation du territoire. Line Beauchamp est reconduite ministre du Développement durable et de l'Environnement et le D' Yves Bolduc est indolégable au ministère de la Santé et des Services sociaux. Julie Boulet garde les Transports, David Whissel, le Travail, Laurent Lessard, l'Agriculture, Marguerite Blais, les Aînés et Yolande James, l'Immigration et les Communautés culturelles.

Sam Hamad, dont on loue le cran pour avoir rencontré les travailleurs floués de Donnacona, conserve l'Emploi et la Solidarité sociale et reprend la responsabilité de la Capitale nationale des mains du premier ministre, qui avait pris la région sous son aile pour le 400^e anniversaire de la fondation de Québec.

Jean Charest a jugé que Christine St-Pierre s'était suffisamment raffermissée à la Culture et aux Communications pour conserver son poste. La ministre est aussi responsable de la Charte de la langue française, mais cette dénomination a été abolie en 2003. De toute façon Jean Charest n'a fait aucune allusion, hier, à la question de la langue.

Parmi les grands oubliés, on relève Geoff Kelley, à qui on a préféré Pierre Corbeil pour les Affaires autochtones, et l'économiste Alain Paquet, cet étonnant ministrable. Jean Charest leur a toutefois parlé et entend leur confier certaines responsabilités.

Le Devoir

RENARD

SUIITE DE LA PAGE 1

L'Assemblée des Premières Nations n'a pas mis beaucoup de temps à réagir. Dans un communiqué diffusé dans l'heure qui a suivi le dévoilement du nouveau conseil des ministres, le chef de l'APNQL, Ghislain Picard, a déclaré sans détour que le nouveau ministre «a largement démontré son incapacité totale à comprendre et à traiter adéquatement les Premières Nations». Il s'interroge ouvertement sur les motivations du premier ministre et sur le message qu'il a voulu envoyer par cette nomination.

Il y avait pourtant, au sein de la députation, un homme, Geoff Kelley, dont tout le monde avait loué le travail à l'époque où il s'occupait du dossier autochtone. Personne n'avait compris sa rétrogradation en 2007. Maintenant que M. Charest bénéficiait d'une bonne marge de manœuvre pour augmenter la taille de son cabinet, on comprend encore moins qu'il n'ait pas rappelé M. Kelley.

Certes, il a le tort de représenter une circonscription de l'ouest de Montréal (Jacques-Cartier), alors que M. Corbeil est le seul élu libéral en Abitibi, mais la géographie ne suffit pas à justifier l'injustifiable. Si M. Kelley avait été élu dans une circonscription que les libéraux risqueraient de perdre à une élection partielle, lui témoigneraient-on aussi peu d'égards?

De la même façon, si ce n'est qu'il a arraché Beauce-Sud à l'ADQ, ce qui ne constitue pas un grand exploit, qu'est-ce qui peut bien justifier le retour au cabinet de Robert Dutil, dont la présence embarrassait déjà Robert Bourassa il y a vingt ans?

De façon générale, on ne peut cependant pas reprocher à M. Charest d'avoir valorisé l'expérience. Même si son principal mérite est peut-être moins d'avoir pris les bonnes mesures que d'avoir su éviter les gaffes, le conseil des ministres sortant avait indéniablement une bonne chimie. Comme on le dirait d'un entraîneur de hockey dont l'équipe connaît une bonne séquence, le premier ministre n'avait aucune raison de modifier ses tris.

Si le principe de la parité entre hommes et femmes a été respecté, ces dernières détiennent la réalité du pouvoir de façon encore plus marquée qu'au cours du dernier mandat. Avec la nomination de Kathleen Weil (Notre-Dame-de-Grâce) à la Justice, la Santé est le seul «gros» ministère qui leur échappe encore. La nomination d'un homme, Tony Tomassi, père de cinq enfants, à la Famille renforce encore le message.

Mme Weil est indéniablement une recrue prometteuse, à certainement la compétence nécessaire pour s'acquitter de ses nouvelles fonctions. Il est néanmoins curieux que ses notes biographiques ne mentionnent pas son long passage à Alliance Québec, dont elle a été conseillère juridique et directrice générale dans les années 1980-1990, à l'époque où la communauté anglophone s'était mobilisée contre la loi 101.

Elle pourrait se retrouver dans une position embarrassante si la Cour suprême devait confirmer le jugement de la Cour d'appel qui a invalidé la loi 104, laquelle interdit le détour par l'école privée non subventionnée pour contourner les dispositions qui régissent l'accès à l'école anglaise.

Sans surprise, M. Charest a indiqué que l'économie serait la grande priorité de son gouvernement, mais on ne voit pas très bien en quoi son conseil des ministres aurait été différent si le Québec traversait une période de prospérité.

◆ ◆ ◆
Tout le monde convient de la nécessité de préserver le maximum d'emplois, même si les moyens dont dispose un gouvernement provincial sont très limités face à une crise d'envergure planétaire.

Il n'est cependant pas interdit de mâcher de la gomme en marchant. L'absence de toute allusion au dossier linguistique, aussi bien dans la nomenclature des ministères que dans les remarques de M. Charest, était éloquent.

Malgré les difficultés qu'elle a éprouvées l'hiver dernier, on peut supposer jusqu'à un certain point que Christine St-Pierre est toujours responsable de l'application de la Charte de la langue française, mais il aurait peut-être été utile de l'en avertir. Dans ce cas-ci, on a plutôt l'impression que le poulailler est laissé sans surveillance.

Quant il s'était retrouvé à la tête d'un gouvernement minoritaire, au printemps 2007, M. Charest avait estimé que Jacques Dupuis n'avait pas la diplomatie nécessaire pour négocier un *modus vivendi* avec les partis d'opposition et il avait confié le poste de leader parlementaire à Jean-Marc Fournier, qui était nettement plus souple.

Le PQ n'a pas de leçon à donner en matière d'utilisation du bâillon, mais Pauline Marois n'a pas tort de penser que le retour de M. Dupuis dans ses anciennes fonctions augure plutôt mal pour la collaboration entre les partis que dit souhaiter M. Charest. Dans un Parlement, la stabilité est rarement synonyme d'harmonie.

mdavid@ledevoir.com

RWANDA

«Le TPIR, dont son ancienne procureure Louise Arbour, adopta l'idée de donner un grand leçon d'histoire et de justice en concentrant les procès sur le jugement des principaux acteurs du génocide»

SUIITE DE LA PAGE 1

Chambre avait conclu à sa responsabilité dans l'armement et l'organisation subséquente de la milice interahamwe — responsable de la plus grande partie des tueries — de plusieurs massacres commis à des barages routiers à Kigali et à Gisenyi, sa région natale, et dans l'assassinat de la première ministre modérée de l'époque, Agathe Uwilingiyimana, des dix casques bleus belges qui devaient la protéger et de plusieurs dirigeants politiques. Le tribunal a rejeté l'argument de la défense selon lequel les massacres n'étaient pas organisés et que, par conséquent, il ne pouvait s'agir d'un génocide.

Pour autant, le tribunal n'a pas retenu contre les trois hommes, faute de preuves suffisamment accablantes, le chef d'accusation suprême, celui d'«entente en vue de commettre un génocide» avant le 7 avril 1994. Depuis la création du TPIR, à la fin de 1994, aucune des 42 personnes jugées n'a été reconnue coupable de planification antérieure, ce crime qui touche à l'essence même du génocide — à savoir l'extermination intentionnelle, systématique et programmée d'un groupe ou d'une partie d'un groupe ethnique, national, religieux ou racial.

«La question était de savoir si, avant le 7 avril 1994, des gens, dont Bagosora, se sont assis autour d'une table pour dire "On va tuer toute la population tutsie du Rwanda", et le tribunal a dit non», a souligné avec satisfaction M^e Constant. Réaction elle aussi satisfaisante, mais muant évidemment une logique différente, d'Aloys Mutabingwa, représentant du gouvernement rwandais auprès du TPIR: «La Chambre a conclu que Bagosora avait de l'autorité sur les génocidaires. [...] Dès qu'il y a un génocide, la question de la planification ne se pose plus. Il ne peut y avoir de génocide sans planification.»

Durant son procès, Bagosora a toujours nié sa culpabilité. «Je conteste la thèse selon laquelle j'ai été l'ordonnateur des massacres», a-t-il déclaré. De la même manière, il a toujours nié avec fermeté l'existence même du génocide, dénonçant sans cesse une «propagande» fomentée par le régime de Kigali, dirigé par le Tutsi Paul Kagame. L'accusation a cependant relevé pendant le procès que, claquant la porte des négociations de paix qui s'étaient tenues en 1993 avec la rébellion tutsie, il avait déclaré s'en retourner dans son pays pour «préparer l'apocalypse». Le général Roméo Dallaire, qui était à la tête de la mission des casques bleus au moment de ces violences inouïes, a estimé que Bagosora était un «extrémiste connu», la «cheville ouvrière» du génocide, et qu'il l'avait un jour menacé de le tuer avec son pistolet.

Impact

Un nombre record de 242 témoins ont été entendus au cours de ce procès phare. Quel sera son impact sur l'évolution de la justice internationale et les efforts de «réconciliation» au Rwanda? Le TPIR, qui doit mettre fin à ses travaux en 2010, soit plus de 15 ans après sa création par l'ONU, a maintes fois été critiqué pour l'extrême lenteur de ses procédures. Très tôt fut prise la décision, devant l'ampleur de la tâche, de mener des procès groupés de hauts responsables, alors qu'on prenait conscience de la difficulté technique de juger des milliers de seconds couteaux.

«Le TPIR, dont son ancienne procureure Louise Arbour, adopta l'idée de donner un grand leçon d'histoire et de justice en concentrant les procès sur le jugement des principaux acteurs du génocide», explique le criminologue Jean-Paul Brodeur, de l'Université de Montréal. «Le problème, c'est que la longueur des procédures a fini par gommer le leçon qu'on voulait donner.» Autre embûche de taille: le TPIR ne sera ja-

mais parvenu à surmonter les oppositions du Front patriotique rwandais (FPR) de Kagame à voir juger les exactions que ses propres troupes avaient commises pendant les violences. «La justice internationale n'a pas liquidé son passé "nurembergeois" de justice de vainqueur», affirme M. Brodeur. Avec le résultat que le TPIR «aura surtout distribué une justice à la pièce, sans vraiment réussir à mesurer les dynamiques du génocide», déplore Guy Desautels, de l'ONG Développement et Paix.

Paris, qui entretient des relations tendues avec Kigali, n'en a pas moins salué ces condamnations «importantes pour [...] la pleine reconnaissance des droits des victimes du génocide rwandais». Le verdict est un message clair pour les autres dirigeants accusés de crimes contre l'humanité, comme le président soudanais Omar el-Béchir, au Darfour, a estimé pour sa part Reed Brody, de Human Rights Watch. «Le message est: "Faites attention. La justice peut vous retrouver."»

Dans un autre procès, le TPIR a condamné hier Protas Zigranyirazo, beau-frère de feu Habyarimana, à 20 ans de prison pour génocide et extermination. Agé de 70 ans, Zigranyirazo était accusé d'avoir été membre de l'Akazu, petite mais puissante élite de familles hutues qui aurait programmé l'extermination de la minorité tutsie. Il aurait été membre des escadrons de la mort du «Réseau zéro», qui avaient assassiné des centaines de Tutsis et de dirigeants de l'opposition dans les années qui précéderont le génocide. Dans le jugement du TPIR, Zigranyirazo a été notamment reconnu coupable d'avoir encouragé, à un discours, le massacre de 800 à 1500 réfugiés tutsis à Kesho Hill, le 8 avril 1994.

Le Devoir
Avec Libération, BBC, Reuters
et Associated Press

LE DEVOIR MD
www.ledevoir.com
Les bureaux du Devoir sont situés
au 2050, rue De Bleury, 9^e étage,
Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.
Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction
Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité
Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courrier abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre à la disposition de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avvertir notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Le Devoir Inc. est propriétaire de la marque déposée Le Devoir, enregistrée auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada. Il est imprimé par Imprimerie Québec St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, une division de Corporation Sun Media, 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Lével. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.

WEEK-END CULTURE

Pertes de 25 millions envisagées dans la culture

L'opposition veut batailler ferme avant le dépôt du prochain budget Harper

ISABELLE PARÉ

Les partis d'opposition à Ottawa ont fortement réagi hier à la nouvelle étude qui affirme que 25 millions et près de 2000 emplois seront perdus dans le secteur culturel dans la foulée de l'abandon de l'aide aux tournées par le gouvernement Harper. Malgré ces prévisions, le cabinet du ministre du Patrimoine, James Moore, tient le cap et affirme que ces programmes sont trop inefficaces pour être maintenus.

Confrontée aux nouvelles statistiques, Deirdra McCracken, la porte-parole du ministre James Moore, a indiqué hier qu'il n'était pas plus question qu'avant de rétablir ces programmes.

«L'examen de ces programmes a démontré que sur sept millions, environ cinq millions étaient dépensés en frais administratifs. Notre gouvernement s'est engagé à mieux gérer l'argent des contribuables», a-t-elle dit. Et cela, même après avoir pris connaissance des chiffres dévoilés par la Conférence internationale sur les arts de la scène (CINARS) qui démontrent que les programmes ProM/Art et Routes commerciales ont rapporté environ cinq fois plus que ce que le gouvernement fédéral y a investi ces dernières années.

Par contre, le ministre Moore s'est engagé à rencontrer des représentants des milieux culturels avant l'adoption du prochain budget, a-t-elle dit.

De leur côté, les partis d'opposition réunis au sein de la Coalition dirigée par le chef libéral Michael Ignatieff ont fortement réagi à ces chiffres, et rappelé qu'ils négocieront ferme pour obtenir des concessions au chapitre de la culture avant le dépôt du prochain budget Harper, prévu pour le 27 janvier.

«Tout ce qu'on souhaite, c'est que M. Harper entende raison et fasse des concessions d'ici le dépôt de son nouveau budget. Le rétablissement des programmes était une condition sine qua non pour le maintien de la coalition, et M. Ignatieff devra négocier cela s'il veut obtenir notre appui pour le budget», a soutenu hier la critique du Bloc québécois (BQ) en matière de culture, Carole Lavallée.

De son côté, Hedy Fry, la nouvelle critique libérale en matière de Patrimoine, a soutenu hier que la coalition est la seule chose qui pourrait faire fléchir le gouvernement conservateur, resté de marbre malgré les protestations nourries déclenchées par l'abandon des programmes.

«M. Harper doit faire des concessions, mais nous ne savons jamais ce que cet homme nous réserve. Si nous n'obtenons pas de réponses satisfaisantes dans le budget, il nous donnera un motif de le renverser», a-t-elle soutenu.

M. Fry, qui a élaboré la plate-forme libérale en matière de culture, affirme que Stephen Harper fait preuve d'aveuglement idéologique en ne réalisant pas que le Canada doit investir dans le «capital créatif» s'il veut s'insérer dans l'économie du XXI^e siècle et faire compétition aux autres pays du G8.

«Il a une incompréhension de la valeur des productions culturelles. Il ne s'agit pas de subventions, mais d'investissement. En pleine crise, on ne peut lever le nez sur une industrie aussi fructueuse», a dit Mme Fry au Devoir.

Un budget névralgique

Le gouvernement Harper doit présenter un nouveau discours du Trône le 26 janvier prochain, lors du retour des parlementaires à Ottawa. Un nouveau budget est attendu le 27 janvier, lequel a déjà fait l'objet de tractations entre M. Harper et le leader de la coalition, M. Ignatieff, ainsi qu'entre les critiques des finances John McCallum et Scott Brison.

La coalition a présenté plusieurs demandes, dont certaines au chapitre de la culture. En théorie, la coalition pourrait renverser le gouvernement en votant contre le nouveau budget Flaherty, si elle n'obtient pas réponse à ses exigences.

Mais pour l'instant, le ton semble plutôt propice à la conciliation qu'à l'affrontement, estiment plusieurs observateurs politiques. Et cela, parce que les partis d'opposition craignent de se retrouver en élections si jamais la gouverneure générale du Canada ordonnait la tenue d'un nouveau scrutin, à la suite d'un vote défiant le gouvernement Harper.

À Québec, la position de la ministre de la Culture, Christine St-Pierre, demeure inchangée. Pas question, pour l'instant, de compenser le manque à gagner entraîné par l'abolition des programmes fédéraux. On s'en tient aux pressions politiques. «On va continuer à œuvrer dans le même sens, et Mme St-Pierre doit rencontrer M. Moore au début janvier», a indiqué hier l'attachée de presse de Mme St-Pierre, Valérie Rodrigue.

La critique péquiste en matière de Culture, Pierre Curzi, a réitéré hier son irritation face à l'immobilisme d'Ottawa dans ce dossier. «C'est clair que ça [les compressions] va empêcher qu'on exporte certains de nos meilleurs produits culturels. Ça va avoir un effet dévastateur sur les créations», déplore-t-il, rappelant que plusieurs compagnies artistiques se financent en grande partie grâce aux cachets gagnés à l'étranger.

Le Devoir

Musée du Louvre: découverte de trois dessins inédits au dos d'un Vinci

Paris — Le musée du Louvre a annoncé hier qu'un examen d'une toile de Léonard de Vinci réalisé avec les technologies les plus modernes avait révélé la présence de trois dessins inédits au dos de l'œuvre, une première pour cet artiste majeur de la Renaissance.

La découverte s'est produite lorsque *La Vierge, l'Enfant Jésus et sainte Anne*, une de ses œuvres les plus célèbres, a été décrochée dans le cadre d'un réexamen systématique des toiles de Léonard de Vinci entrepris avec le Centre de recherche et de restauration des Musées de France, affilié au CNRS.

«Un conservateur du département des peintures qui supervisait le décrochage de l'œuvre a remarqué au revers deux dessins presque invisibles à l'œil nu représentant une tête de cheval et une moitié de crâne», a précisé la direction du musée, jointe par l'Associated Press.

La technique de pointe employée par le CNRS a permis, en intensifiant certains pigments comme le carbone utilisé pour les dessins préparatoires, d'obtenir des images dans une partie du spectre électromagnétique indécidable chez l'homme.

Après avoir subi toute une batterie de tests au moyen d'une caméra réflectographique infrarouge, le panneau en bois de peuplier supportant *La Vierge, l'Enfant Jésus et sainte Anne* a donc laissé percer son mys-



REUTERS

Le second dessin découvert est une tête de cheval mesurant environ 18 cm de haut sur 10 cm de large.

tere, réservant une autre surprise avec la présence d'un troisième dessin représentant l'enfant Jésus.

«C'est la première fois qu'on a connaissance d'un dessin [...] au dos d'une de ses toiles», se réjouit le Louvre, qui possède sept tableaux attribués à l'artiste ou à son atelier.

Le premier dessin, réalisé comme les autres à la pierre noire ou au fusain, est une ébauche de crâne d'environ 16,5 cm sur 10 cm, avec la cavité orbitale, une partie de la cavité nasale et une demi-mâchoire, pourvue de dents.

Le second est une tête de cheval mesurant environ 18 cm de haut sur 10 cm de large. Ses traits sont contractés et sa bouche grande ouverte semble se saisir de quelque

chose. Le motif évoque les équidés présents dans un autre tableau du maître, *La Bataille d'Anghiari*.

Enfin, le motif apparu à l'infrarouge figure Jésus tenant un agneau dans ses bras à mi-corps. D'une quinzaine de centimètres de haut, ce dessin de l'Enfant à l'agneau peut être rapproché de celui présent dans la composition du tableau en question.

Même si le style est très proche, le Louvre n'est toutefois pas en mesure d'affirmer si ces ébauches sont signées de Vinci, d'un de ses apprentis ou même si elles ont été rajoutées ultérieurement.

La Vierge, l'Enfant Jésus et sainte Anne, un des chefs-d'œuvre les plus connus de l'élève de Verrochio, «a été peint entre 1500 et 1510». Il conserve tout son mystère parce qu'on ignore s'il a été acquis par François I^{er}, protecteur du peintre florentin, ou acheté par le cardinal de Richelieu un siècle plus tard.

«Le Louvre fait analyser toutes ses œuvres parce qu'il a vocation à poursuivre la recherche sur *De Vinci*», explique le musée. En 2004, *La Joconde* a subi un examen similaire qui n'a rien décelé. *Bacchus* devrait suivre.

En juin 2009, le grand musée parisien organisera d'ailleurs dans son auditorium une journée publique d'étude et d'information consacrée à l'état des investigations menées sur l'œuvre de Léonard de Vinci.

Associated Press

CONCERTS CLASSIQUES

Bon soir pour les Musici

I MUSICI

Vania Angelova: Danses païennes sur charbons ardents (création). Franck: Concerto de chambre pour piano et cordes, opus 10. Turina: Rapsodia Sinfonica, opus 66. Schubert: Quatuor «La Jeune fille et la mort», version orchestrale. Richard Raymond (piano), I Musici, dir. Yuli Turovsky. Salle Pollack, jeudi 16 décembre 2008.

CHRISTOPHE HUSS

L'ensemble de Yuli Turovsky s'aventurait hier dans des contrées peu fréquentées et attirait l'attention par la programmation d'un *Concerto de chambre pour piano et cordes*, opus 10 de César Franck, totalement inconnu au bataillon, mais qui correspond à une partition intitulée *Solo de piano avec accompagnement de quintette*, composée en 1844. Étrange œuvre, considérée comme perdue par certains musicologues, mais dont a été éditée en 1991, par Joël Marie Fauchet, une édition critique. Autre étrangeté: le numéro d'opus 10 est parfois accolé à une sonate pour piano...

Le quintette accompagnateur étant constitué de deux violons, d'un alto, d'un violoncelle et d'une contrebasse il

est facile et tentant de multiplier les instruments pour en faire un «Concerto de chambre». Il n'en reste pas moins que le terme concerto est passablement impropre à caractériser cette partition cyclique d'un seul tenant, dont le mérite principal est de se développer sur un fort beau thème lyrique. Le piano se déchaine beaucoup, parfois pour rien, comme si le jeune Franck éprouvait quelque complexe lisztien. À force, les tempêtes se cristallisent dans une grande section centrale. On est heureux de la multiplication des cordes: un simple quintette aurait été écrasé par le piano frappant de Richard Raymond. Le Franck était entouré de deux partitions géographiquement typées et colorées: l'une Bulgare, efficace création qui parle à tout un chacun; l'autre espagnole, pour piano et cordes, riche en images.

C'est pourtant dans la seconde partie, l'arrangement pour cordes de *La Jeune fille et la mort*, que les Musici ont fait le plus impression, la meilleure depuis bien longtemps d'ailleurs, avec une remarquable cohésion, une réactivité remarquable dans la gestion des nuances, des lignes bien dessinées dans l'Andante con moto et un mordant toujours précieux dans le rendu musical de cette partition torturée. Petite pensée pour le contrebassiste, qui a dû s'ennuyer un peu à ne doubler que quelques traits des violoncelles...

EN BREF

La Cour suprême entendra le litige sur les droits de diffusion

L'industrie de la télédiffusion sera entendue par la Cour suprême du Canada au sujet d'un litige portant sur les droits de licence imposés

par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Dans une décision rendue sans motifs hier, le plus haut tribunal du pays a donné la permission aux réseaux de télévision et aux télédiffuseurs de contester un jugement de la Cour d'appel fédérale qui leur est défavorable. Les frais en jeu totalisent environ 100 millions par année pour l'industrie. L'Association canadienne

des radiodiffuseurs, les principaux réseaux de télévision privés et plusieurs télédiffuseurs (câblodistributeurs et fournisseurs de signaux par satellite) soutiennent que les droits constituent une taxe illégale. La Cour fédérale leur a donné raison en 2006, mais la Cour d'appel fédérale a renversé cette décision plus tôt cette année et a déclaré que les droits de licence étaient valides. — *La Presse canadienne*

À LA TÉLÉVISION

CANAL	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00	22h30	23h00	23h30	minuit
SRC	Le Téléjournal	Mission Antarctique	All Together Now				Concert Pop, tout en piano / Gregory Charles	Le Téléjournal	La zone	23h45 Steven Spielberg présente Disparation / John			
TVA	Le TVA 18 heures	Le cercle	GARFIELD: LE FILM (2004) avec Jennifer Love Hewitt, Stephen Tobolowsky, Breckin Meyer.	Les Gags			Juste pour rire / Comicographie Claudine Mercier	Le TVA 22 heures	22h45 LA VOIE DE PERDITION (2002) avec Paul Newman, Jude Law, Tom Hanks.				
TQ	Passé-Partout / Une île	ASTÉRIX ET CLÉOPÂTRE (1968) avec Voix de Jacques Morel, Micheline Dax, Roger Carel.	National Geographic / La Forêt du Grand Ours	UN HOMME ET UNE FEMME (1966) avec Jean-Louis Trintignant, Pierre Barouh, Anouk Aimée.	LE FANTÔME DE CANTERVILLE (1997) avec Celia Imrie, Sarah-Jane Potts, Ian Richardson.								
TQS	Le retour	Qu'est-ce qui mijote?	L'AMOUR EN CADEAU (2006) avec Clark Gregg, Megan Park, Jennifer Grey.	110%									RETOUR AU PASSE (2000)
RDI	RDI en direct	RDI en direct	24 heures en 60 minutes	Grands Report. Imax	Le Téléjournal	RDI en direct	Le National	Le Téléjournal					Le journal RDI
TV5	17h55 Champion	Journal FR	Panique dans l'oraliette	Buzz Mag	Dans le trouble! 70	Thalassa / Sur le sentier du littoral	Movimédia / Films bilan	TV5 le journal	EN MARGE DES JOURS (2007)				
D	Drôle-monde	Drôle-monde	Histoires de crimes	Un tueur si proche	Preuves à l'appui	Histoires de pégre	Mayday	Sexe Réalité					
VIE	Recette V	Goût-Louis	Décore ta vie	Aïroldi-sortie	Des maisons d'occasion\$	César parle chiens	ByeMaison	Ma maison	Billéts Verts	Oui à la robe			Cinéma
MP	MPB		Décompte MusiquePlus			Mon char	Bum à faire	Tom look	Etat critique	NOFX	Casse-Gueule	Danse Plus	Champion
MX	15h00 Grand décompte	Top5 Anglo	Top5 Franco	Génération en clips	L'index	Champion et ses G-Strings							Infomax
VRAK TV	Charmed / Les Noxons	Grenade?	Buzz Mag	Dans le trouble! 70	Newport Beach / Défolioirs	Presserebelle	Pièce d'identité	R-Force	Hors d'ondes				
TF	Les Simpson	Naruto	Ile des défis	6teen	Chaotic	Di-Gata	Les Simpson	American Dad	Naruto				
RDS	Sports 30 (D)		LNH Hockey / Sénateurs d'Ottawa	C. Devils du New Jersey (D)			L'antichambre (D)	Sports 30 (D)	Ligue-question	Académie	Arts martiaux		
HISTORIA	Les 7 péchés capitaux / Luxure	Si j'avais un char	Dans le secret des villes	NCIS enquêtes spéciales	CANNERY ROW (1982) avec Debra Winger, Audra Lindley, Nick Nolte.								
ARTV	Du tac au tac	Du tac au tac	Enzo Ferrari	Grand spécial français	Juste pour rire 2005								
SERIES+	Juste cause	Whisper / La dernière descente	Les experts / L'envers du décor	Les experts / Double fond	L.A. Enquêtes / Flou artistique	Le destin de Bruno							Secrets d'h.
ZITEL	La porte des étoiles	Comment ça ? Banc d'essai	Monstres Mécaniques	Chasseurs d'ovnis	Chasseurs de fantômes	Surnaturel							Cinéma
C. SAVOIR	17h30 Intellectuelle	Les marchés de Philippe	ESB présente / Festifilm	Francophonie, pour qui, pour quoi	Le Top 10	Hôtels							CORIM
EVASION	Cuba-Aventure	HabitDuMonde	Le 35e de la nuit sur l'étang	L'art d'être parent	VAL ABRAHAM (1993) Luis Miguel Cintra.	Canada-amour							
TFO	Rupert	Cornemuse											
Cinepop	17h25 LES CANONS DE NAVARONE (1961) Gregory Peck.	NANCY DREW V.F. (2007) Emma Roberts.	20h45 Cinejour	STOP-LOSS (2007) avec Abbie Cornish, Ryan Phillippe.	Little Mosque	CBC News: The National							Arrested
Screen	17h30 INCROYABLE FABLE...	Coronation St.	Jeopardy	The Secret of the Nutcracker									22h55 3 AMIS (2007) Mathilde Seigner.
CBC	News	Access H.	eTalk	Rita MacNeil's C'mas									News
CTV (Mont.)	News	Access H.	eTalk	Rita MacNeil's C'mas									News
GBL	News	House & Home	E.T. Canada	Ent. Tonight	90210 / Secrets and Lies	Life / Trapdoor	Heartbeat	Allan Gregg	Film 101				News
TVO	Best Friends	Creatures	Adventures in / Power	The Agenda with Steve Paikin									News
ABC	Access H.	World News	Fox 44 News	Deal/No Deal	Wife Swap / Heene/ Martell	Supernanny / Quinn Family	20/20						News
CBS	News	Evening News	Ent. Tonight	Ghost Whisperer	Num3rs / Tabu	DateLine NBC							News
NBC	News	NBC News	Jeopardy	Wheel Fortune	Momma's Boys	Don't Forget the Lyrics	FOX 44 News	TMZ	Family Guy	Seinfeld	70s Show		
FOX	King of the Hill	The Simpsons	2 1/2 Men	2 1/2 Men	Smarter-5th Grader	Wash. Week	Wash. Week	NOW	Bill Moyers' Journal	Independent Lens			
PBS (33)	News	Business	The NewsHour	With Jim Lehrer	eTalk	Rita MacNeil's C'mas							
PBS (57)	News	Business	The NewsHour	With Jim Lehrer	eTalk	Rita MacNeil's C'mas							
CTV (Can.)	News	Business	The NewsHour	With Jim Lehrer	eTalk	Rita MacNeil's C'mas							
A&E	Cold Case Files	CSI: Miami	Desperate Housewives	Fact Presents	Books/ Film	RICHARD III (1995) avec Annette Bening, Ian McKellan.	Man vs. Wild / Castaway	Alcatraz: Living Hell	Daily Planet	Man vs. Wild			
BRavo	Street Legal	CSI: Miami	Desperate Housewives	Fact Presents	Books/ Film	RICHARD III (1995) avec Annette Bening, Ian McKellan.	Man vs. Wild / Castaway	Alcatraz: Living Hell	Daily Planet	Man vs. Wild			
DISCOVERY	How It's Made	How It's Made	Daily Planet	Tornado Rampage	Shockwave	Ultimate Engineering	Ax Men						
HISTORY	Ultimate Engineering	NCIS / Boxed In	Shockwave	The Hour	The Guard / Live Free	Testees	K.v.s. Spenny	Webdreams	Webdreams	Sin Cities: Life	Porno Valley	Taystees	
NEWSWORLD	News	CBC: Business	Around-World	Scene									
SHOWCASE	EastEnders	Little Britain	The Best Years										
LEARNING	What Not to Wear / Annie	Real Simple. Real Life. / Lana	What Not to Wear / Tamara										
TSN	Off the Record	SportsCentre	IHF Hockey / Canada c. Swède	Championnats du Monde Junior									

Classification des films: (1) Chef-d'œuvre — (2) Excellent — (3) Très bon — (4) Bon — (5) Passable — (6) Médiocre — (7) Minable

NOS CHOIX CE SOIR

Paul Cauchon

ASTÉRIX ET CLÉOPÂTRE

Le classique dessin animé de 1968. L'animation était minimale, mais on y trouvait de réjouissantes chansons. — *Télé-Québec, 18h30*

ALL TOGETHER NOW

Documentaire fort intéressant sur la production du spectacle *Love* du Cirque du Soleil et des Beatles à Las Vegas. Vous y constaterez que les veuves des Beatles n'étaient pas toujours faciles à vivre. — *Radio-Canada, 19h30*



VICTOR DIAZ LAMICH

Gregoire Charles

CONCERT POP

TOUT EN PIANO - GREGORY CHARLES

Production qui avait d'abord été préparée pour la chaîne MusiMax. — *Radio-Canada, 21h*

UN HOMME ET UNE FEMME

Lelouch. Trintignant. Anouk Aimée. Chabadabada. — *Télé-Québec, 21h*

As-tu l'oreille à Montréal? CIBL Radio-Montréal 101,5 FM

Investissez-vous? Samedi à 11h

Philippe Santerre anime le magazine économique qui vous répond.



101.5 Radio-Montréal www.cibl1015.com

WEEK-END NATURE

Vous ne les aimez pas? Nourrissez-les!

LOUIS-GILLES
FRANCŒUR

Le pire service qu'on puisse rendre aux cerfs de Virginie en hiver, c'est de les nourrir! Malheureusement, faute d'interdiction, cette pratique se répand car de plus en plus de gens apprécient la vue de ces animaux magnifiques.

Mais, sauf en périodes de grande pénurie alimentaire, lors d'hivers exceptionnels et dans le cadre d'opérations gouvernementales, on ne devrait JAMAIS, en hiver à tout le moins, nourrir les cerfs avec des fruits, des légumes, du foin, du maïs, de l'avoine et autres nourritures disponibles dans les coops agricoles.

Les cerfs de Virginie perdent en moyenne 30% de leur poids en hiver en raison de la transformation de leur diète. Leurs besoins écologiques changent. Les cerfs se concentrent alors dans des ravages afin de bénéficier des chemins tracés par leurs congénères. Ils diminuent aussi leur activité pour diminuer leurs pertes d'énergie et, dans le cas des mâles, tenter de renflouer les réserves dépensées à «courir la galopette» pendant le rut. C'est cette baisse de leurs réserves qui explique, selon Michel Huot, un des biologistes responsables de la grande faune au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), que les femelles et les faons ont un taux de survie supérieur aux mâles en hiver.

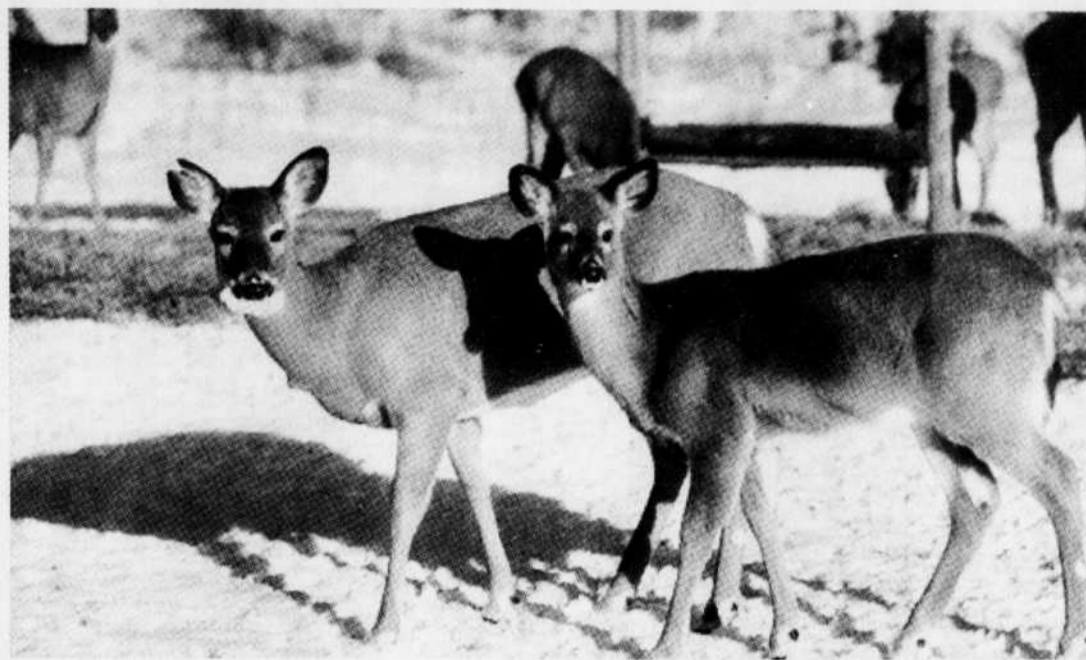
Alors que les cerfs bénéficient d'une nourriture abondante et diversifiée en été, en hiver ils se contentent de bourgeons et de brindilles qui émergent de la neige. Leur flore bactérienne se modifie afin de pouvoir décomposer cette nourriture moins riche en protéines et plus difficile à fragmenter.

Si on leur redonne aux mangeoires une nourriture plus riche, on déséquilibre leur système intestinal, ce qui provoquera des diarrhées — parfois fatales — et la ruménite.

Des impacts importants

Deux grandes conséquences résultent du nourrissage par les humains. D'une part, les cerfs nourris par les humains pourront plus difficilement se nourrir dans la nature s'ils doivent s'éloigner des mangeoires, dont ils deviennent alors dépendants. Ceux qui pratiquent le nourrissage devraient donc s'astreindre à assumer cette responsabilité durant tout l'hiver et en quantité suffisante sous peine de condamner ces cerfs — qu'ils veulent pourtant aider — à la maladie, voire à la mort, explique le biologiste. Mais on ne voit pas ces cerfs malades ou morts près des mangeoires...

Les cerfs ainsi nourris, poursuit le biologiste Huot, «se socialisent» progressivement, avec tous les risques qui en résultent, à la fois pour le cheptel et pour les humains. Après deux ou trois générations, dit-il, les cerfs perdent l'art de s'alimenter et de survivre dans la nature. Ils transmettent cette tare à leurs descendants, qui vont eux aussi fréquenter les mangeoires et s'approcher des maisons pour piller jardins et parterres en d'autres saisons, un fléau chez nos voisins du Sud.



SOURCE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

Après deux ou trois générations de nourrissage, les cerfs perdent l'art de s'alimenter et de survivre dans la nature. Et les sites de nourrissage deviennent des foyers de transmission de maladies, parce que les cerfs y échangent bactéries et virus.

Malheureusement, plusieurs personnes sans scrupules profitent aussi de cette socialisation excessive des cerfs pour en abattre en dehors des saisons de chasse, avec de petits calibres ou les silencieuses arbalètes, la nouvelle arme des braconniers. Souvent, ce sera un voisin des adeptes du nourrissage ou le braconnier du coin qui profiteront illégalement des sites nourriciers. Plusieurs adeptes du nourrissage à l'année longue estiment d'ailleurs légitime de pouvoir abattre pendant la chasse légale un de ces cerfs dont ils ont assuré la survie tout au long de l'année, une juste compensation de leur investissement dans la protection du cheptel, croient-ils. Mais ils oublient que profiter de la socialisation excessive d'animaux de moins en moins méfiants envers les humains est aussi indigne moralement, écologiquement et cynégetiquement que la chasse en enclos.

Ces pratiques, soit le nourrissage à l'année longue et l'abattage à moins de 300 mètres de tout site d'appâtage important, devraient être totalement interdites par la loi au nom d'une éthique élémentaire de la chasse et des risques qui en résultent pour le cheptel. Ce n'est pas «parce que les gens le veulent» que Québec doit renoncer à ses missions légales!

Le nourrissage, hivernal et en d'autres temps de l'année, a pris des proportions inquiétantes au Québec. Dans les Laurentides, selon les chiffres du ministère, il se vend plus de 12 000 tonnes de carottes et de pommes chaque année pour nourrir et appâter les cerfs en période de chasse. En Estrie et en Outaouais, plusieurs établissements touristiques en ont fait une attraction dangereuse pour le cheptel et le public. La pratique est encore plus détestable et dangereuse quand elle s'étend aux ours car des pourvoyeurs ont entrepris d'attirer ainsi les touristes en transformant

l'appâtage pour la chasse en pratique nourricière de long terme pour appâter cette fois les touristes bêtés. Mais ces ours de plus en plus socialisés constituent une menace inacceptable pour la sécurité du public, des randonneurs et des chasseurs.

Le fait que ces cerfs soient ainsi socialisés pose même un problème de sécurité publique car ils sont responsables d'un nombre accru d'accidents routiers et provoquent des dommages croissants en milieu naturel, chez les voisins des sites nourriciers par exemple. Pire, ces sites deviennent, explique Michel Huot, des «foyers de transmission de maladies» parce que les cerfs y échangent bactéries et virus par la salive, les fèces et l'urine. La perspective de voir arriver bientôt au Québec la maladie débilissante chronique du cerf, la «maladie du cerf fou», rend encore plus impératif un changement de stratégie.

Si on veut nourrir les cerfs en hiver, le moyen le plus naturel et le plus inoffensif, c'est de couper son bois de chauffage car les branches et brindilles laissées au sol vont augmenter leurs ressources alimentaires et aussi aider les lièvres et les perdrix.

La politique du laisser-faire

Il y a 25 ans, j'ai participé à une séance d'information sur ce qu'on appelait déjà le «problème du nourrissage» des cerfs. Dix ans plus tard, une autre séance du genre a été tenue, et en même temps les biologistes nous ont expliqué les impacts de l'hiver comme facteur limitant de cette espèce au Québec. Mercredi, encore une fois, le gouvernement a invité les journalistes à une autre rencontre du même genre.

Après avoir regardé passivement le problème s'aggraver pendant 25 ans, Québec se lance donc dans une énième «campagne de sensibilisation» en pen-

sant qu'une nouvelle brochure et des clin d'œil médiatiques vont régler un problème qui porte sérieusement à conséquence pour le cheptel et les humains.

On a toujours dit dans ce ministère frileux qu'il était temps de réglementer quand les politiques incitatives ne donnaient plus de résultats probants. Mais deux facteurs empêcheraient Québec d'attaquer de front ce problème.

D'abord, selon ces valeurs débilissantes, répandues dans le public et dans certaines sphères néolibérales de la fonction publique — on en voit les résultats, côtés économique et financier! —, le «laisser-faire» serait synonyme de liberté. Des gens incapables d'admettre qu'il faut réprimer les comportements aberrants et nuisibles pour l'environnement et les espèces vivantes ont récemment été jusqu'à parler d'«écocondriaques» pour stigmatiser une campagne de sensibilisation aux économies d'énergie, comme ce clip télé où quelqu'un pénètre dans une maison pour économiser le chauffage.

Deuxième raison de l'inertie gouvernementale: Québec n'aurait pas le pouvoir juridique de protéger sa faune en imposant des règles aux non-chasseurs, affirme le biologiste Huot. Québec ne pourrait donc adopter un règlement qui interdirait le nourrissage des cerfs par des non-chasseurs alors qu'il aurait le droit de le faire pour les chasseurs! Si ce raisonnement tordu devait être validé, Québec devrait boucher rapidement ce trou béant dans notre système de défense des cheptels et des écosystèmes! Les municipalités auraient plus de pouvoirs que Québec dans ce domaine, explique Michel Huot, en donnant comme exemple le cas de Saint-Narcisse-de-Remouski, qui a interdit cette pratique au titre de «nuisance», comme on le fait pour éviter la propagation de bactéries et virus par les pigeons!

Beaucoup de non-chasseurs s'inspirent des pratiques de nourrissage à la chasse, devenues des pratiques de nourrissage au point qu'on cultive aujourd'hui en forêt des espèces végétales censément pour produire de plus gros cerfs pour maniques de gros panaches. Pourquoi ne pas se contenter de ce que produit la nature au lieu de faire de l'élevage déguisé en forêt? L'appâtage toute catégorie au moyen d'aliments devrait être interdit à l'année longue, sauf durant les deux semaines qui précèdent la chasse, et il devrait, en toute décence, être limité à une demi-poche par site d'appâtage. Il y a une différence entre intéresser le gibier et provoquer une dépendance conditionnée. Et on devrait surtout interdire la vente et l'utilisation croissantes de ces distributrices automatiques de nourriture, qui conditionnent en forêt les cerfs à venir manger à des heures précises, un sommet dans l'art de l'abattage indigne d'animaux sauvages, qui est en train de remplacer chez plusieurs l'art de la vraie traque de gibiers sauvages.

■ Suggestion: Donnez en cadeau de Noël un calendrier qui rapporte

des sous à des défenseurs de la nature ou de l'environnement, comme celui de la Fondation de la faune du Québec. Visitez les sites Internet pour les commander.



LES SPORTS

HOCKEY

ASSOCIATION DE L'EST

Section Nord-Est	G	P	DPF	BP	BCPTS
Boston	22	5	4	114	72 48
Montréal	17	9	5	92	80 39
Buffalo	15	13	3	86	90 33
Toronto	12	13	6	94	109 30
Ottawa	11	13	5	67	74 27

Section Atlantique	G	P	DPF	BP	BCPTS
N.Y. Rangers	22	11	2	94	91 46
Philadelphie	17	8	6	107	96 40
Pittsburgh	17	10	4	106	90 38
New Jersey	17	9	3	91	79 37
N.Y. Islanders	10	18	3	80	115 23

Section Sud-Est	G	P	DPF	BP	BCPTS
Washington	20	10	3	107	95 43
Caroline	15	12	5	83	95 35
Floride	14	13	4	76	85 32
Atlanta	10	17	4	91	114 24
Tampa Bay	7	15	9	69	97 23

ASSOCIATION DE L'OUEST

Section Centrale	G	P	DPF	BP	BCPTS
Detroit	21	6	4	113	93 46
Chicago	16	6	7	108	79 39
Nashville	15	12	3	82	90 33
Columbus	14	14	3	84	92 31
St. Louis	12	16	3	89	106 27

Section Nord-Ouest	G	P	DPF	BP	BCPTS
Vancouver	18	11	3	98	83 39
Calgary	18	11	3	95	96 39
Colorado	16	15	1	88	93 33
Minnesota	15	13	2	78	69 32
Edmonton	14	14	2	81	93 30

Section Pacifique	G	P	DPF	BP	BCPTS
San Jose	25	4	3	113	78 53
Anaheim	17	12	3	91	88 37
Phoenix	14	13	4	82	90 32
Los Angeles	13	12	6	83	87 32
Dallas	12	14	4	80	103 28

Hier

Boston	8	Toronto	5
Montréal	5	Philadelphie	2
Caroline	2	Floride	1 (P)
Colorado	2	Tampa Bay	1 (F)
Detroit	6	San Jose	0
Pittsburgh	6	Atlanta	3
Washington	4	St. Louis	2
Columbus	à	Dallas	
Nashville	à	Phoenix	

Aujourd'hui

Ottawa	à	New Jersey	19h
Los Angeles	à	Buffalo	19h30
N.Y. Islanders	à	Minnesota	20h
Chicago	à	Calgary	21h
Anaheim	à	Edmonton	21h

Demain

Caroline	à	Boston	13h
Washington	à	Philadelphie	13h
Buffalo	à	Montréal	19h
Dallas	à	Ottawa	19h
Toronto	à	Pittsburgh	19h
Tampa Bay	à	Atlanta	19h
Los Angeles	à	Detroit	19h
N.Y. Islanders	à	Nashville	20h
Minnesota	à	St. Louis	20h30
Columbus	à	Phoenix	21h
Chicago	à	Vancouver	22h
N.Y. Rangers	à	San Jose	22h30

Canadien 5, Flyers 2

Toujours inspiré contre les meilleurs

Comment expliquer le succès du Canadien face aux meilleures formations de la Ligue nationale? Après avoir vaincu Detroit, les Rangers de New York et Calgary au cours du dernier mois, le Tricolore a ajouté une belle prise à son tableau de chasse en infligeant un revers de 5-2 aux Flyers de Philadelphie, hier soir, au Centre Bell.

Les Flyers sont arrivés à Montréal fort d'un dossier de 13-1-3 à leurs 17 dernières rencontres. On n'aurait pas parié gros sur les chances du Tricolore face à l'une des équipes de l'heure dans la LNH. Mais les joueurs de Guy Carbonneau ont fait preuve de détermination et joué avec discipline pour mettre

fin à une série de trois défaites en temps réglementaire.

Matt D'Agostini (5), Sergei Kostitsyn (4), en supériorité numérique, Steve Bégin (5), Alex Kovalev (7) et Guillaume Latendresse (4) ont trouvé le fond du filet.

Arron Asham et Braydon Coburn ont déjoué Jaroslav Halak dont c'était la première victoire après trois échecs.

«Les trois derniers matchs ont été difficiles même si un entraîneur cherche toujours à préparer son club le mieux possible. Ce soir, la préparation a été plus facile. On savait que les joueurs seraient mieux concentrés, qu'ils n'auraient pas besoin d'une aide extérieure pour se préparer», a commenté Guy Carbonneau pour expliquer la perfor-

mance de son équipe.

Le Canadien a surpris ses partisans en inscrivant trois buts dès la première période. C'était un de moins qu'à ses trois derniers matchs. D'Agostini a lancé le festival offensif en réalisant un but spectaculaire à quatre contre quatre. Envoyé en échappée par Maxim Lapierre, le jeune attaquant a eu raison d'Antero Niittimäki d'un tir entre les jambières. C'était son cinquième but en neuf matchs depuis son rappel de Hamilton.

Sergei Kostitsyn a enchaîné d'un tir voilé de la ligne bleue lors d'une supériorité numérique. Il s'agissait de son premier but en 17 rencontres. On a senti chez lui un immense soulagement.



DAVE SANDFORD AGENCE FRANCE-PRESSE

En carrière, Sundin a pris part à 1305 matchs et obtenu 1321 points, dont 555 buts.

Sundin choisit Vancouver

Vancouver — Après Québec et Toronto, Mats Sundin a choisi de demeurer au Canada, et plus particulièrement à Vancouver.

Les Canucks ont conclu une entente avec le vétéran joueur autonome, hier, mettant fin à de longs mois de rumeurs sur l'avenir de Sundin. Les détails de l'entente n'ont pas été divulgués.

Le joueur de centre de 37 ans avait réduit la liste d'équipes candidates à seulement deux, soit les Canucks et les Rangers de New York.

Choisi au tout premier rang par les Nordiques de Québec lors de la séance de sélection de 1989, l'attaquant suédois a amorcé sa carrière

dans la Ligue nationale en 1990, avec les Nordiques. Après quatre saisons complètes dans la Vieille Capitale, Sundin a été cédé aux Maple Leafs de Toronto dans une transaction qui avait notamment permis aux Nordiques d'acquiescer le robuste attaquant Wendell Clark.

En quatre saisons avec les Nordiques, Sundin a inscrit 334 points, dont 135 buts, en 324 matchs. À Toronto, où il a joué pendant 13 saisons, Sundin a amassé 420 buts et 987 points, des records d'équipe.

En carrière, Sundin a pris part à 1305 matchs et obtenu 1321 points, dont 555 buts.

La Presse canadienne

EN BREF

Trois médailles aux bosses

Méribel — La championne olympique Jennifer Heil a décroché la médaille d'argent à son retour à la compétition à la Coupe du monde de ski acrobatique, hier, tandis que son compatriote canadien Pierre-Alexandre Rousseau a amorcé sa saison avec une médaille d'or. Heil a terminé deuxième derrière l'Américaine Hannah Kearney dans l'épreuve féminine des bosses, tandis que Rousseau a défait son coéquipier Alexandre Bilodeau dans la finale masculine pour permettre au Canada de rattraper trois médailles lors de la première journée de compétition de la saison.

Heil a raté la saison dernière au complet dans le but de permettre à ses genoux de guérir et afin de peaufiner les aspects techniques de son ski. Dans la finale masculine, Rousseau, de Drummondville, et Bilodeau, de Rosemère, se sont suivis comme dans un miroir quasiment du début à la fin. «Quelle fantastique façon de commencer la saison», s'est exclamé Rousseau. Alexandre m'a battu la saison dernière aux championnats canadiens et maintenant, c'est mon tour. Bilodeau s'est dit heureux de sa médaille d'argent. La course était son premier test important depuis qu'il a subi une fracture au pied il y a deux mois. — La Presse canadienne

Bégin a fait 3-0 en faisant dévier une passe de Tom Kostopoulos. Asham a réduit l'écart avant la fin de l'engagement.

Kovalev est-il reparti? Tenu en échec pendant 19 matchs, le Russe a réussi son deuxième but en autant de rencontres. En embuscade derrière les défenseurs des Flyers, Kovalev a été bien repéré par Bégin dont la passe lui a permis de s'échapper. Il a marqué d'un tir du côté du bâton.

«Bégin m'a fait une passe extraordinaire», a dit Kovalev.

«Il y avait deux défenseurs mais j'ai quand même tenté la passe, il n'y a pas de mauvaise passe lorsqu'on la fait à un bon joueur.»

«C'est un bel exemple de commu-

nication, a renchéri Carbonneau. Bégin n'aurait jamais fait la passe si personne ne l'avait prévenu que Kovalev était derrière les défenseurs.»

Halak a été solide au deuxième tiers, repoussant les 13 lancers des Flyers. Il a privé Scott Hartnell d'un but certain d'un arrêt de la mitaine.

Coburn a joué de chance pour marquer le deuxième but des Flyers au troisième vingt. Son tir a dévié sur le gant de Francis Bouillon pour surprendre Halak.

Blessé à une jambe (?), Andrei Kostitsyn n'a fait que quelques présences en deuxième. On ne l'a pas revu par la suite.

Latendresse a complété en fin de troisième.

La Presse canadienne

Sudoku

par Fabien Savary

			6	7		8	2	3
5	2	3		9		1	7	
			3					
	6	9	1	4				
7			5	8				4
				2				7
			1	4		8	7	
	7							8
2		8				1	3	

Niveau de difficulté : FACILE

1045

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

4	7	3	9	6	2	5	8	1
1	8	2	4	5	3	7	9	6
6	9	5	7	8	1	4	3	2
7	3	1	2	9	5	8	6	4
5	4	8	6	3	7	2	1	9
9	2	6	8	1	4	3	5	7
2	6	9	5	7	8	1	4	3
8	1	7	3	4	9	6	2	5
3	5	4	1	2	6	9	7	8

1044

SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary. En exclusivité sur le site des Mordus www.les-mordus.com